



Séance du lundi 08 juin 2020

Date de la convocation: 02/06/2020

Date d'affichage de la convocation : 02/06/2020

Membres en exercice
: 11

L'an deux mille vingt et le huit juin 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire

Présents : 11

Présents : Guy FAVAREL, Laurence MASSEY, Jérôme GAINARD, Jean-Claude CASSAGNE, Bertrand LABOURDERE, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Sébastien PARDON, Marie-Laure DUFFORT, Nadine VIAUD, Jean-Mathieu CASSAGNE

Votants: 11

Pour:
11

Secrétaire de séance:
DUFFORT
Marie-Laure

Représentés:

Excusés:

Absents:

Objet: TARIFS CONCESSION COLUMBARIUM ET JARDIN SOUVENIR - DE_2020_022

Monsieur le maire informe l'assemblée que les travaux d'aménagement d'un espace cinéraire au cimetière vont être effectués par l'entreprise des Pompes Funèbres CAHUZAC. Ils comprennent le relevage de deux tombes, un columbarium à six cases pouvant contenir quatre urnes, une stèle et le jardin du souvenir, un puits de dispersion des cendres, un banc en granit, pour un coût total de 6 024,80€ TTC.

Il demande à l'assemblée de fixer les tarifs des concessions (case) dans le cimetière communal.

Monsieur le maire propose à l'assemblée les tarifs comme suit :

Concession sur une durée de 15 ans : 430€

Concession sur une durée de 30 ans : 630€

Concession sur une durée de 50 ans : 830€

Enfin, dans le règlement intérieur du cimetière concernant le jardin du souvenir, dans son article 4, il est prévu que la mairie prenne en charge le coût de la gravure dans un souci de standardisation et donc de fixer un tarif de 100€ pour cette intervention exécutée par l'entreprise des pompes funèbres.

Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité.

Mandate Monsieur le maire de faire appliquer ces nouveaux tarifs

Dit que ces tarifs entreront en vigueur dès que le columbarium sera opérant et seront reversés sur le budget principal

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Le maire : Guy FAVAREL

Préfecture du Gers
Date de réception de l'AR: 09/06/2020
032-213203326-20200608-DE_2020_022-DE

Date réception Préfecture
et publication le : 09/06/2020

